



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – SCHMITT Marie-Gil - MM AUBIN Dimitri (point n°4) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – Sophie ARNAUD GIBOULET - Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jacky REBUFFAT –

**ABSENTS** : Mmes HURLIN Régine – BAECKER Sybille COULON Daniel – ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** : Madame HURLIN à Madame FOURES  
Madame BAEKER à Monsieur TIXADOR  
Monsieur COULON à Monsieur CHABAUD  
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

Soit 18 votants (points 1/2/3) puis 19 votants (à partir du point 4)

Les points suivants ont été abordés au cours de la séance :

**1. Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Sophie ARNAUD-GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 24.05.2022 :**

Après demande de modifications, le compte rendu est approuvé par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme PANAFIEU).

**3. Changement du lieu des réunions du conseil municipal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer le lieu officiel des réunions du conseil municipal dans les locaux du foyer communal – Chemin du Rieu – hameau d'Aubarne. – 30190 SAINTE ANASTASIE.

**4. Election des quatre élus au Conseil Municipal des Jeunes :**

A l'unanimité sont élus représentants du conseil municipal au sein du CMJ :  
Josiane FOURES  
Jessica DE CORO  
Sophie GIBOULET  
Nadia MENALDO

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**5. Remboursement d'une avance sur la location du foyer**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à un usager l'acompte versé pour la réservation du foyer, dont la location a été finalement annulée dans les délais prévus au règlement intérieur.

**6. Renouvellement de la convention avec le Centre Sportif Gardois**

Le renouvellement de la convention annuelle avec le Centre Sportif Gardois pour l'année scolaire 2022/2023 est approuvé à l'unanimité.

**7. Convention avec la société de chasse communale « La Diane »**

Le bail à ferme du droit de chasse à signer avec la société communale de chasse « La Diane » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de quatre ans est approuvé à l'unanimité.

**8. Convention avec le conseil départemental pour les travaux de voirie sur le hameau d'Aubarne**

La convention d'occupation du domaine public départemental et la convention de participation au financement par le conseil départemental des travaux de voirie à l'entrée du hameau d'Aubarne sont approuvées à l'unanimité.

**9. Demandes de subventions pour l'étude complémentaire sur les décors de l'église de Russan**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subventions auprès du conseil régional, de la DRAC, du conseil départemental et de Nîmes Métropole, pour l'étude complémentaire à réaliser sur les décors intérieurs de l'église du hameau de Russan.

**10. Délégation de maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public : PV de mise à disposition du patrimoine**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de mise à disposition du patrimoine lié à l'éclairage public auprès du syndicat mixte d'électricité du Gard, dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement.

**11. Approbaton des modifications au règlement intérieur de la cantine**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire applicable à compter de la rentrée de septembre 2022.

**12. Dénomination du bâtiment situé sous la crèche (Salle Yvonne BOYER)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de baptiser le local situé à l'entrée de la crèche, « salle Yvonne BOYER » en raison de son engagement dans le tissu associatif de la commune, sous réserve de l'accord de la famille.

Le Maire,  
Gilles TEXADOR

